



# TARIF DES PRESTATIONS

*Tarifs au 1er janvier 2011*

1 Quai de la Douane  
33064 Bordeaux Cedex  
téléphone : 05 56 48 82 82  
télécopie : 05 56 48 82 88  
[contact@musee-douanes.fr](mailto:contact@musee-douanes.fr)  
<http://www.musee-douanes.fr>

## **I. Entrée au musée :**

**Tarif plein : 3 €**

**Tarif réduit (sur présentation de justificatifs) : 1,50 €**

- Étudiants jusqu'à 25 ans,
- Titulaires de carte famille nombreuse,
- Groupes à partir de 10 personnes (payantes)
- Titulaire ticket Petit Train Touristique
- Accompagnateur titulaire mineur de la « Carte Culture »

**Gratuité (sur présentation de justificatifs) :**

- jeunes de moins de 18 ans,
- accompagnateurs de groupes (5 max pour les jeunes publics, 2 max pour les adultes)
- personnes handicapées ainsi qu'un accompagnateur,
- demandeurs d'emploi et RMIstes,
- fonctionnaires des Douanes (en activité et retraités),
- membres de l'A.H.A.D.,
- détenteurs de cartes professionnelles (ICOM, presse, guides touristiques)
- titulaire de la « Carte Culture », carte « Bordeaux Découverte »

Certains partenariats (Petit Léonard, Guide du Routard,...) ouvrent droit à des tarifs préférentiels, renseignements à l'accueil du musée.

## **II. Visites guidées du musée :**

- Parcours de découverte des collections par le personnel du musée : 40 € par groupe en sus du droit d'entrée, groupes de 10 à 25 personnes
- Droit de parole pour un guide extérieur : 20 € en sus du droit d'entrée
- Ateliers pédagogiques (scolaires) : 40 € par classe
- Activités ludiques (hors temps scolaires et individuels) : 15 € par groupe de 10 à 25 enfants
- Ateliers des vacances : forfait 5 € par enfant, 1 accompagnateur gratuit
- Les annulations hors délais (à moins de 15j) seront facturées selon le prix indiqué sur le devis validé lors de la réservation

## **III. Privatisation du musée :**

Le forfait global est de 1.000 € pour 5 h. Ce prix comprend 500 € de location du lieu, auxquels s'ajoutent 500 € de frais de personnel (agents assurant la surveillance et la sécurité des lieux, des biens et des personnes) et de logistique (organisation de l'événement, protection des lieux). Ce forfait peut être minoré ou majoré selon les circonstances de l'événement. Toute demande de privatisation est soumise à l'approbation du directeur du Musée national des douanes.

## **IV. Recherches documentaires et généalogiques<sup>1</sup> :**

### **Frais de recherche :**

- Recherche simple : gratuit
- Consultation sur place : gratuit, sur rendez-vous
- Retranscription (recherches généalogiques) : 15 €, 5 € la photo
- Recherche avancée : 15 €, inclus : 1 à 10 photocopies, 1 à 5 photos

## **V. Frais de reproduction et d'exploitation<sup>1</sup> :**

### **A/ Frais de reproduction :**

- Photocopies (N&B, format A4 uniquement) : 0,30 € par page
- Fichiers numériques (documents scannés, couleur A4) : 1 € par page
- Photos numériques<sup>2</sup> : 2 € par photo

### **B/ Frais d'exploitation<sup>3</sup> :**

Crédit photographique obligatoire : ©Musée national des Douanes, France. Toute absence ou erreur de mention entraîne le doublement des droits d'exploitation.

1. Utilisation à titre personnel ou familial : gratuit
2. Utilisation à but pédagogique (expositions, édition,...) : gratuit, avec remise d'un exemplaire
3. Exposition culturelle : 75 €, avec remise d'un exemplaire du catalogue
4. Édition :

- Presse / Ouvrages :

- France :	1/4 page	50 €
	1/2 page	75 €
	1 page	100 €
	double page	150 €
	couvertures	200 €

- Europe : Multiplier tarifs France par 1,5

- Monde : Multiplier tarifs France par 2

- Utilisation commerciale : 250 €

- Multimédia (CD, DVD,...) : 100 €

5. Utilisation vidéo (durée 5 ans) :

- Diffusion télévision 1 passage : 100 €
- Diffusion télévision plusieurs passages : 200 €

6. Utilisation publicitaire :

- exposition commerciale (salons, foire,...) : 150 €
- autres supports : 250 €
- spot publicitaire : 500 €

### **C/ Frais d'envoi :**

- Envoi sur CD-rom : 5 €
- Envoi par Internet : gratuit

1 Gratuit pour membres AHAD, 50% pour les douaniers - sauf sur frais d'exploitation

2 En cas d'intervention d'une société spécialisée, le demandeur devra acquitter le montant total de la prestation facturée.

3 Ces tarifs s'entendent par image